

Le 30 novembre 1767- Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/18, f° 228.

Faute d'une gabarre nécessaire au transport des bois, Poivre justifie l'achat d'un senau d'occasion.

A l'Isle de France, le 30 novembre 1767

Atelier des bois. N°11.

Monseigneur,

Les bois sont ici très chers en les achetant de la main des entrepreneurs. Jusqu'ici les entreprises des fournitures de bois ont été assez généralement accordées à des gens de faveur, j'ai même vu un temps auquel les gouverneurs étaient tout à la fois les fournisseurs et les acheteurs pour la Compagnie. M. de La Bourdonnais lui-même a été ici le premier fournisseur des bois, et encore aujourd'hui l'on ose paraître disposé à suivre son exemple sur ce point. Il a résulté d'un tel abus que les bois ont toujours été à des prix excessifs.

D'un autre côté, dans une île montueuse, couverte de rochers et coupée de ravines, les chemins difficiles à faire y sont mal faits, ou plutôt, il n'y en a jamais eu de faits en règle. Ils sont si mal entretenus, il y a si peu de charrois, si peu d'animaux à y employer, et ces animaux sont si chers qu'il en coûte réellement beaucoup aux entrepreneurs pour le transport des grosses pièces de bois de l'intérieur de l'île jusqu'à ce port.

Les besoins du service, tant pour la marine que pour les travaux de la terre, occasionnent ici une très grande consommation de bois de toute espèce. Il m'a donc fallu chercher les moyens de diminuer cette dépense. J'ai trouvé en arrivant que la Compagnie avait un atelier établi au Port Bourbon pour la coupe des bois. J'ai examiné cet atelier, je me suis fait rendre compte de la dépense et de son produit, j'ai reconnu qu'il était composé de 84 esclaves dont il n'y en avait que 28 travaillant, le reste était invalide. J'ai vu que malgré la mauvaise disposition de cet atelier, les pièces de bois qui en sortaient revenaient à moitié meilleur marché que celles de même grosseur et qualité, fournies par les entrepreneurs. J'ai pensé qu'en mettant cet atelier sur un meilleur pied, et en établissant le plus grand ordre dans sa régie, je ferais une grande économie dans la dépense qu'occasionne toujours la consommation du bois pour les besoins, tant de la marine que des travaux de terre.

Je travaille aujourd'hui à monter cet atelier, et je mettrai la plus grande précision dans les calculs de sa dépense et de son produit. Je n'en ai pris possession que les premiers jours d'octobre, lors de mon voyage au Port Bourbon. Je joins ici l'état actuel de cet atelier. Si, contre toute espérance, il arrivait qu'il occasionnât plus de dépense que de profit, il n'en résulterait jamais un grand dommage au Roi, les esclaves seraient utilement placés sur les autres travaux, les charrois nous serviraient au transport des matériaux pour les ouvrages, et nous économiserions beaucoup de bras ; tous les ustensiles de l'atelier seraient d'une défaite¹ avantageuse.

La seule chose qui nous manque pour tirer le meilleur parti de cet atelier est une gabarre propre au transport des bois du Port Bourbon à celui-ci. J'avais le projet d'en faire construire une, à côté de l'atelier même. J'en avais envoyé le devis au seul constructeur que nous avons dans l'île qui était dans le voisinage du port du Sud-Est², occupé à la construction d'un bâtiment particulier. Je lui avais écrit pour lui demander un calcul de la dépense que causerait la construction de cette gabarre. Le constructeur est mort avant de pouvoir me répondre. J'ai su depuis que dans l'état où sont les choses, cette gabarre eut coûté au Roi une somme de 100 mille livres, aussi je n'aurais jamais pu la faire construire. Cependant nous n'avions ici aucun bâtiment propre au transport des bois. A quoi nous servirait un

¹ Défaite : dont on se dessaisit.

² Le port du Sud-Est n'est autre que le port Bourbon.

atelier établi au Port Bourbon, sans un bateau de transport. Il n'y a pas de forêts à portée du Port Louis où l'on puisse transporter l'atelier, et d'où l'on puisse voiturer les bois par charrettes, nous avons les besoins les plus pressants de bois de toute espèce.

J'étais dans cet embarras lorsque j'appris que les agents de la Compagnie avaient dessein de vendre à l'enchère un senau de 150 tonneaux nouvellement arrivé des Indes. J'ai envoyé le Capitaine du port visiter et mesurer ce bâtiment, examiner sa valeur, et s'il était propre à transporter des bois, et quelle quantité il pourrait en charger à chaque voyage. Le Capitaine m'a rapporté que ce bâtiment était percé pour charger des bois, qu'il pourrait en porter à chaque voyage 14 mille pieds cubes, qu'il pourrait durer encore deux années à faire cinq ou six voyages par année. J'ai prié Messieurs les préposés de la Compagnie de vouloir bien envoyer des experts à bord de ce bâtiment pour procéder à son estimation, j'ai envoyé de mon côté M. Lo, commissaire contrôleur, le capitaine [illisible], les maîtres charpentiers et le maître du port. Ces experts m'ont rapporté que le senau avait été estimé huit mille livres. MM. les préposés de la Compagnie ont prétendu pendant longtemps qu'il valait davantage, d'autant que la dernière carène qu'on venait de donner aux Indes à ce bâtiment avait coûté plus, mais enfin ils se sont déterminés à le céder pour le compte du Roi. Je lui ai aussitôt fait faire la réparation nécessaire, et je l'ai expédié d'abord à la Rivier Noire pour y aller prendre un chargement de bois à feu, et, delà je l'enverrai au Port Bourbon charger du bois de Construction et de charpente.

Malgré l'acquisition de ce bâtiment qui suppléera pour le moment au défaut d'une gabarre, il paraît nécessaire au service du Roi d'en construire un dans cette île et de mettre à cette construction toute l'économie possible.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 30 novembre 1767

* * *